Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 035-200072452-20260706-CC_2026_201-DE

Délibération n° 2026.201

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE FOUGÈRES AGGLOMERATION**

Séance du Lundi 6 Juillet 2026 à 20 h 00

Le Conseil de Fougères Agglomération s'est réuni le **Lundi Six Juillet Deux Mil Vingt-Six** à vingt heures au Siège de la Communauté d'Agglomération – Parc de l'Aumaillerie – 1 rue Louis Lumière - à LA SELLE EN LUITRE, sous la présidence de MME Alice LEBRET, Présidente.

Étaient présents : Alice LEBRET – *Présidente*

Rosi BORDET – Michel BRARD – Ghislaine DAVID – Christophe DEROYER – Gilbert FESSELIER – Alain FORET – Wilfrid GODEUX – David LEBOUVIER – Marie-Laure NOËL – Louis PAUTREL – Anne PERRIN – *Vice-présidents délégués*

Denis CHOPIN – Aline LE BOUEDEC – *Conseillers délégués*

Daniel BALLUAIS – Rémi BALLUAIS – Stéphane BARBE – BERTHELOT Sylvaine – Frédéric BOUFFORT – François BOUVATTIER – Roger BUFFET – Philippe BUINEAU – Céline CARRÉ – Hubert COUASNON – DALLÉ Pascal – Patricia DESANNAUX – Catherine DUCHATELET – Marylène FEVRIER – Zoé GALICHÉ – Christian GALLE – Amélie GARNIER – Hervé GUILLARD – Cécilia GUILLOIS – Claire GUINAUDEAU – Claude HERVÉ – Angélique HIGUINEN – Anthony HUE – Elsa LAFAYE – Arnaud LECHEVALIER – Christian LEFEUVRE – Denis MANCEAU – Véronique PIGEON – Olivier POSTE – Patricia RAULT – Pierre-Antoine RAULT – Joachim RONDIN – Angélique ROYER – Florian SALMON – Thierry TOUTAIN – Anne-Marie VEILLÉ, *Conseillers Communautaires*

Nombre de Conseillers Communautaires :	
En exercice :	58
Présents :	50
Pouvoirs :	1
Votants :	51

Date de la convocation : 30 juin 2026

Date d'Affichage : 7 juillet 2026

Vote :	
Pour :	51
Contre :	0
Abstention :	0

Anne BANNIER est représentée par Frédéric BOUFFORT, son suppléant
Stéphane IDLAS est représenté par Sylvaine BERTHELOT, sa suppléante
Isabelle RICHARD est représentée par Marylène FEVRIER, sa suppléante
Henri-Claude GAUTIER est représenté par Angélique ROYER, sa suppléante

Aldwin SOLLIER a donné pouvoir à Wilfrid GODEUX

Étaient excusés :
Stéphane IDLAS – *Vice-président délégué*
Anne BANNIER – Benoît Du PORTAL – Franck ESNAULT – Magali FONTAINE – Henri-Claude GAUTIER – Mattéo GENAR – Laurent LEGENDRE – Jean-Louis QUILLIOT – Isabelle RICHARD – Aldwin SOLLIER – Sylvain THOMAS, *Conseillers Communautaires*

Secrétaire de séance : Rosi BORDET est désignée secrétaire de séance

**2026.201 - Mobilité - Fonds de concours « l'Agglo à vélo »
Modification du règlement relatif à l'aide apportée sur le Mobilier de stationnement et Jalonnement**

Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 035-200072452-20260706-CC_2026_201-DE

Fougères Agglomération **2026.201**

2026.201 - Mobilité - Fonds de concours « l'Agglo à vélo »
Modification du règlement relatif à l'aide apportée sur le Mobilier de stationnement et Jalonnement

Pour atteindre l'objectif qu'elle s'est fixée dans son Plan Climat Air Energie Territorial, à savoir augmenter la part modale du vélo de 1 à 12 % des déplacements, Fougères Agglomération souhaite impulser une dynamique en facilitant le développement d'infrastructures cyclables, de services-vélo, de stationnement, de jalonnement et d'actions d'animations/communication sur le territoire. Fougères Agglomération a donc prévu un fonds de concours L'Agglo à Vélo, approuvé en conseil d'agglomération le lundi 2 décembre 2024 (délibération 230).

Pour faciliter la mise en œuvre du schéma directeur vélo, et au regard de limites juridiques, il convient de modifier la forme d'accompagnement pour le développement des stationnements cyclables. Il est donc proposé une aide financière sous forme d'une subvention pour chaque première acquisition en stationnement vélo.

- Fougères Agglomération aidera les communes à hauteur de 100 % des dépenses du mobilier de stationnement prévu au titre du schéma directeur vélo. Le budget alloué est de 40 000€ par an. Les mobiliers éligibles sont spécifiés dans le règlement annexé à la délibération.

- En complément, Fougères Agglomération aidera à hauteur de 100% des dépenses de jalonnement nécessaire aux infrastructures cyclables pour un montant de 20 000 €.

Vu l'avis favorable des membres de la commission « mobilité et infrastructures » du 11 juin 2025 et 1er juillet 2026 ;

Après présentation en séance,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération DÉCIDE, à l'unanimité :

- **D'AUTORISER** la modification du règlement fonds de concours l'Agglo à Vélo – Stationnement et Jalonnement, comme présenté ci-dessus ;
- **D'APPROUVER** le règlement pour subventionner l'achat de mobiliers vélos pour les 28 communes de Fougères Agglomération ci-annexé ;
- **DE METTRE A DISPOSITION** des communes les documents référentiels pour le jalonnement ;
- **D'AUTORISER** la Présidente ou la Vice-Présidente déléguée à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance le 06/07/2026
Pour expédition conforme,
La Présidente,
Alice LEBRET